



## La Lettre du VerduS

### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

MAIRIE DE  
SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

République Française  
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT



Saint-Guilhem-le-Désert, le 10/12/2020

Monsieur Robert SIEGEL  
Maire de la Commune

**Séance du Conseil Municipal**  
**Mercredi 16 Décembre 2020 à 18 h en Mairie**  
**Sans public mais retransmis en direct sur**  
**<https://www.youtube.com/watch?v=z6VqeByo9D8>**

#### A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance 22/10/2020,
- Protection Mutuelle santé : Modification de la délibération du 22/10/2020 suite à l'avis de la CAP du 20/11/2020
- Répartition des indemnités de fonction des élus au 4eme trimestre 2020,
- Embauche de 2 agents d'entretien contractuels,
- Demande subvention à l'Etat pour l'achat et l'installation de la vidéosurveillance,
- Additif & rectificatif du RPQS 2019 eau & assainissement
- Hérault Energie : signature d'une convention pour l'achat groupé d'électricité,
- Familles Rurales : signature d'une Convention pour ALSH (accueil de loisirs sans hébergement 3-12ans)
- Convention ANTAI
- Décisions modificatives
- Renouvellement des droits de terrasses,
- Tarifs 2021,
- Divers.

Robert SIEGEL  
Maire de SAINT GUILHEM LE DESERT



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert  
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62  
Courriel : [mairie-st-guilhem@orange.fr](mailto:mairie-st-guilhem@orange.fr)  
[www.saint-guilhem-le-desert.com](http://www.saint-guilhem-le-desert.com)



Patrimoine Mondial  
de l'UNESCO

# Collecte alimentaire



Samedi 12 décembre

Salle Gouverne, de 15h à 18h

Le CCAS de St Guilhem organise une collecte de denrées alimentaires au profit de la Croix-Rouge. L'année a été très dure pour certains, soyez généreux si vous le pouvez !

En priorité :

Café

Cassoulet, Petits Pois et Carottes en petites boîtes

Huile

Biscuits et Plaquettes de chocolat

Dentifrice et Brosses à dents

Gel douche et Shampoing

Papier toilette

...

Mais tous les dons seront appréciés !



*Merci de respecter les gestes barrières.*

## Titre

## LUTTE CONTRE LES INCENDIES: OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLEMENT

**PRÉFET DE LA ZONE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD**

### Débroussailliez pour votre sécurité

Des arrêtés préfectoraux déclinent dans chaque département, l'obligation légale de débroussailllement (OLD).

**Appliquez 9 mesures essentielles!**

1. Traiter la surface à débroussailler sur une distance de 50m autour des constructions de la propriété.
2. Mettre à distance les houppiers (ou branches) des arbres pour casser la continuité du combustible.
3. Élarguer les arbres conservés.
4. Couper les arbustes disposés sous les arbres
5. Couper les végétaux ou les branches trop proches des façades des constructions.
6. Diminuer l'importance des haies en volume et en linéaire.
7. Couper les arbres et arbustes morts ainsi que les branches sèches.
8. Eloigner les réserves de bois des constructions.
9. Éliminer les produits du débroussailllement (broyage ou apport en déchetterie).

Avant

Après

Logo: VALABRE, MÉCANISME SUD, SUD

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur mairie de Saint-Guilhem-le-Désert.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 sendinblue

